

Mercredi 13 mars 2013

Discours de réception des insignes de Chevalier de la Légion d'honneur

J'ai fait beaucoup de discours, d'interventions ou d'allocutions dans des circonstances très différentes au cours de ma longue vie publique. Mais jamais une prise de parole ne m'a paru aussi émouvante, ni aussi difficile. Aussi émouvante en raison de la solennité de la cérémonie et de son caractère très personnel. Je n'imaginai pas recevoir un jour les insignes de Chevalier de la Légion d'honneur de votre main, Monsieur le président du Sénat. Et je vous en remercie très profondément.

J'ai à cet instant une pensée pour mes parents et leur longue vie laborieuse dans une ville de province. Ils nous ont élevés, mes deux sœurs et moi. Ils nous ont permis de faire des études. Ils nous ont appris les règles d'une morale exigeante et librement consentie. Ils seraient fiers, tout comme mes beaux-parents, à qui je dois tant, s'ils pouvaient assister à cette manifestation. J'ai une pensée aussi pour mes maîtres, les enseignants du lycée Joffre de Montpellier notamment, qui m'ont donné le goût des Lettres et la conviction qu'il y a un chemin possible dans notre République pour les enfants d'une famille modeste. J'ai gardé de cette période une profonde reconnaissance pour l'école publique, que j'ai servie tout au long de ma carrière d'enseignant et de mes mandats de maire et de sénateur. Je continue à la défendre aujourd'hui au nom de la mixité sociale et de la laïcité.

J'ai une pensée pour mon cousin, François Daumas, le grand égyptologue, dont les encouragements furent décisifs dans le choix de faire des études supérieures. Je veux enfin dire que cette distinction honorifique concerne tout autant ma femme que moi. C'est avec elle et grâce à elle que j'ai pu mener cette vie impossible de maire et de parlementaire, et surtout faire à chaque pas les bons arbitrages. C'est sa clairvoyance et sa rigueur qui m'ont toujours guidé. Émouvante aussi cette cérémonie, en raison de la présence de tant de hautes personnalités, Mme Anne-Marie Escoffier, Ministre déléguée à la Décentralisation, M. Jean Paul Delevoye, Président du Conseil économique et social, M. Didier Migaud, Premier président de la Cour des comptes, M. Hubert Haenel, membre du Conseil constitutionnel, M. Jean-Michel Baylet, président du Parti radical de gauche, plusieurs anciens et anciennes ministres, et vous mes anciens collègues, sénateurs et députés, venus en nombre. Parmi vous, permettez-moi de distinguer M. Christian Poncelet, ancien président du Sénat et M. Jacques Mézard, président du groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen, (RDSE), qui a présenté ma candidature à M. Alain Vidalies, Ministre des Relations avec le Parlement, lequel a bien voulu la retenir et la proposer à M. le Président de la République. Que tous trois soient à nouveau remerciés de cet honneur et de cette reconnaissance.

Il me faudrait citer encore tant d'autres noms, par exemple M. Guglielmi, conseiller régional représentant M. Huchon, président du Conseil régional d'Ile- de France, M. Cyrille Schott, ancien Préfet et p

Conseiller Maître à la Cour des comptes, M. José Gulino, Grand Maître du Grand Orient de France, et M. Patrick Kessel, ancien Grand Maître ou encore M. Alain Seksig, membre du Haut Conseil à l'Intégration. J'arrête là l'énumération. Votre présence ici ce soir, malgré vos obligations, est pour moi un grand honneur et une joie profonde. Tout comme m'honore et me fait un immense plaisir la présence des très nombreuses personnes, qui m'ont accompagné durant cette longue vie publique, sans oublier ceux et celles qui auraient voulu être là et en été empêché.. Avec chacun et chacune d'entre vous je partage un compagnonnage dans le travail, dans l'engagement associatif, dans le combat syndical ou politique, par-delà, d'ailleurs, les clivages partisans, comment en fait foi la composition de cette assemblée. Il y a parmi vous une grande diversité d'âges, de convictions et de conditions sociales, à l'image de cette conception de la république que j'ai voulu servir.

Et c'est là que se trouve la difficulté du propos que je tiens devant vous. Je ne voudrais pas que cette cérémonie apparaisse seulement comme l'un de ces rites de l'entrée dans l'âge de la retraite, qu'elle laisse penser qu'elle met un point final à un engagement ancien. Au moment où je suis honoré par la République pour « 50 ans de services rendus », je ne me considère pas comme tout à fait revenu à la vie civile. Je n'oublie pas ce soir l'homme politique que j'ai été, et que je reste, même si, bien sûr, désormais ce ne sera plus dans l'exercice d'un mandat. J'ai cru passionnément à la politique, et j'y crois encore, malgré les vicissitudes du temps, et la montée des populismes en

France et en Europe. C'est donc sous le double registre personnel et public que j'ai choisi de m'exprimer ce soir.

Je veux d'entrée de jeu souligner : la distinction que je reçois, je la partage avec chacun et chacune d'entre vous. En effet si j'ai pu faire avancer quelques dossiers, comme celui de La Poste ou du Crédit foncier, si j'ai pu contribuer à rebâtir une commune en déshérence, Saint-André-de-Sangonis, si j'ai pu participer activement, avec Démocratie et Université, au congrès d'Épinay, aux côtés de François Mitterrand, si j'ai pu relancer les comités de bassin d'emploi et le développement économique local – une notion trop négligée aujourd'hui –, si j'ai pu prendre une part significative dans le combat en faveur de la laïcité, avec l'association ÉGALE, c'est bien parce que je n'ai jamais été un homme seul. Et vous êtes là, tous et toutes, pour en témoigner. Contrairement à ce que semble dire le Journal officiel, cette cérémonie qui nous rassemble honore une démarche collective, non une aventure solitaire. Je n'ai été qu'un animateur d'équipes enthousiastes et désintéressées ; je n'ai été que le porte-parole de salariés en détresse ; je n'ai été que le chef de file de conseillers municipaux ambitieux pour leur commune ; je n'ai été que le représentant du peuple au sein du Parlement. Je n'ai jamais agi en mon nom propre, ni dans l'intérêt d'un parti, vous le savez. Et je l'ai toujours fait dans un esprit de dialogue, y compris avec ceux qui ne partageaient pas mes convictions.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je me suis toujours senti aussi à l'aise au RDSE. J'ai d'emblée apprécié cette volonté de vie commune entre radicaux de gauche et radicaux de la droite humaniste et républicaine. Je me suis enrichi des différences de points de vue, et même des divergences, sans jamais renier mes convictions. J'ai cultivé au sein de ce groupe atypique l'esprit de tolérance qui est, pour moi, l'une des vertus cardinales de la République. Merci à mes collègues de m'avoir tant apporté. Je veux ici témoigner que le RDSE, bien loin d'être une « survivance », comme on le dit parfois, est nécessaire au Sénat. Il a le pouvoir de corriger, fût-ce à la marge, la brutalité de la Constitution de la V^e République, qui sacrifie trop à la prééminence de l'exécutif et au poids des deux groupes majoritaires. Nous sommes entrés dans des temps difficiles, où la République aura besoin d'espaces de dialogue et d'élaboration des arbitrages les plus délicats. Le RDSE et l'un de ces lieux. Je lui souhaite longue vie.

D'ailleurs, le RDSE est emblématique du Sénat, cette deuxième Chambre si nécessaire à l'équilibre de nos institutions et à l'approfondissement des textes législatifs. Le hasard – ou une prémonition ? – veut que mon premier discours dans une réunion publique ait été consacré à la défense du Sénat, que le général De Gaulle voulait supprimer par référendum en 1969. Je n'imaginai pas alors que j'entrerais un jour dans cette Haute Assemblée, où pendant 28 ans j'ai représenté le département de l'Hérault. J'y ai beaucoup appris, et beaucoup donné. J'y ai beaucoup travaillé avec la conscience de l'importance de ce mandat parlementaire. Aussi j'ai désapprouvé en

son temps les propos hasardeux d'un Premier ministre traitant le Sénat d'« anomalie », au sein de nos institutions. Et aujourd'hui encore je m'inquiète pour son devenir. Et il ne faudrait pas que la nécessaire limitation du cumul des mandats aboutisse indirectement à la dévitalisation du Sénat. Et qu'on ne se méprenne pas. J'ai toujours considéré que trop de parlementaires, quelle que soit leur appartenance politique, sacrifieraient le travail national à leur implication dans les exécutifs locaux. Aussi je me suis appliqué dès le départ une règle de stricte limitation, puisque, durant mes 31 ans de vie publique, je n'ai jamais été candidat à un autre mandat que celui de maire d'une commune rurale et de sénateur. Mais c'est justement parce que j'ai été l'un et l'autre, parce que j'ai pratiqué ce va-et-vient entre deux responsabilités fort différentes, que j'ai appris les réalités de la vie quotidienne, les besoins de la population, moi l'universitaire parisien. C'est pourquoi je suis sensible au risque que représente le projet gouvernemental de mandat unique, s'il devait aboutir à rompre le lien entre le Sénat et les collectivités territoriales, dont il est le représentant selon l'article 24 de la Constitution. À terme ce pourrait être l'existence même du Sénat qui serait en cause, c'est-à-dire le choix fondamental du bicamérisme qu'a fait notre pays depuis la IIIe République. Bref, sur un sujet aussi délicat et aussi important que la limitation du cumul des mandats, il convient à coup sûr de franchir une nouvelle étape dès maintenant par le vote d'une loi, mais sans céder aux objurgations moralisatrices de la presse ni aux simplifications abusives de citoyens de bonne foi, mais mal informés.,

Le Sénat doit garder toute sa légitimité, toute sa représentativité, afin de rester un contre-pouvoir, face à un exécutif qui aura toujours la tentation d'abuser de sa position de force.

Un deuxième sujet me préoccupe, c'est le débat sur la nécessaire généralisation de la loi de séparation des Eglises et de l'État à l'ensemble du territoire national. Un siècle après son adoption, cette loi de compromis et de paix civile ne s'applique pas encore dans trois départements de métropole et dans quelques territoires d'Outre-mer. Le moment est venu de faire évoluer cette situation, mais sans brutalité ni précipitation. L'enjeu est de taille et ne saurait laisser indifférent le législateur. Il s'agit d'assurer à tous les Français, quel que soit leur lieu de résidence, la liberté absolue de conscience, tout en garantissant le libre exercice des cultes, comme le prévoit la loi de 1905. Ne pas le faire serait accroître dangereusement le divorce entre l'état de l'opinion et un cadre législatif, de type concordataire, hérité de l'histoire. En effet, soyons attentifs aux évolutions récentes. Désormais, selon plusieurs enquêtes concordantes, près des deux tiers des Français se disent « non-croyants » ; et parmi eux une majorité se déclare athées ou agnostiques. Plus significatif encore, la proportion des « sans religion » est plus élevée dans dans les jeunes générations. Enfin, dans le tiers de Français restant, la plupart se déclarent convaincus que la religion relève de la sphère privée, autrement dit ils sont laïques. En fait, on le sait bien, la laïcité fait consensus en France. Pour autant je ne sous-estime pas le caractère délicat du problème que je soulève. Mais je pense que le Sénat peut jouer un rôle décisif dans

sa solution. J'ai proposé l'an passé une démarche, qui a déjà reçu l'aval de la plupart des organisations laïques nationales. J'ai suggéré de créer une commission parlementaire qui ferait l'état des lieux des multiples statuts dérogatoires à la loi de 1905, et qui esquisserait le cadre des futures discussions. Elle travaillerait dans l'esprit de la Commission Stasi, qui a efficacement préparé la loi du 15 mars 2004 sur l'interdiction du port des signes religieux ostensibles à l'école publique. Elle aurait comme objectif de réunir les conditions d'un débat maîtrisé pour une « sortie progressive et concertée » des statuts dérogatoires des cultes par la généralisation de la loi de séparation. D'autres pays nous montrent la voie. La Suède, en 2000, après de longues délibérations, puis la Norvège, en 2012, ont réussi une réforme du même ordre. Leur Parlement a supprimé dans la Constitution la référence à la notion de « religion d'État » (en l'occurrence l'Eglise luthérienne) et a introduit le principe de séparation, comme mode d'organisation des relations entre puissance publique et cultes. La loi de 1905 n'est donc plus une « exception française », comme le prétendent encore ses adversaires. Serions-nous incapables d'une telle modernisation de nos institutions ? Je ne le crois pas. Et le précédent de la loi de 2004 montre que c'est possible.

A ces raisons d'ordre politique interne, s'ajoutent des considérations internationales tout aussi importantes. Un immense mouvement d'émancipation des peuples secoue aujourd'hui le Maghreb et le Proche Orient. On l'appelle « le printemps arabe ». Partout les femmes sont en pointe dans ce combat en faveur de la démocratie, de l'égalité

des sexes et de la liberté de conscience.. Le mot « laïcité » s'inscrit désormais sur les banderoles et les pancartes des manifestants. Il s'internationalisé, sans que nous y prêtions suffisamment attention. Pourtant nous sommes directement interpellés. Dès 2003, Chahdortt Djavann, l'iranienne, publiait« « Bas les voiles ! », cri de colère contre la dictature des mollahs. En 2007, Wassyla Tamzani, dans son ouvrage intitulé 'Une éducation algérienne », reprenait à son compte le concept de « féminisme laïque' », trop facilement abandonné par nous, disait-elle. Il y a quelques jours à peine Joumana Haddad, la libanaise, présentait sur la chaîne Public Sénat son dernier livre.« Superman est arabe ». Et au journaliste qui l'interrogeait sur le sens sa démarche, elle répondait par deux fois. « La libération de la femmes passe par la laïcité ». Puis, soucieuse de se faire bien comprendre, elle précisait : « La libération de la femme passe par la laïcité, c'est-à-dire par la séparation des Eglises et de l'État, comme en France », ajoutant que son propos visait les trois monothéismes. Ces militantes risquent leur vie pour défendre une valeur que nos pères ont inventée. Elles attendent de nous un geste qui les conforte. Ne pourrions-nous, M. le Président du Sénat, leur offrir à l'automne l'hospitalité de notre Haute Assemblée lors d'une rencontre qui vaudrait reconnaissance de leur héroïsme et du rayonnement de la France ? Nous serions en ainsi fidèle à notre héritage, celui de la patrie des droits humains, et celui de 1905.

C'est à toutes ces militantes, à toutes ces « Résistantes », que représente ce soir Paulette Fouchard-Ayot, médaillée de la

Résistance, c'est à ma fille, trop tôt disparue, et qui fut un grand serviteur de l'Etat, que je dédie cette distinction, dont m'honore aujourd'hui la République.

Je vous remercie.

Gérard Delfau

Paris le 11 mars 2013